



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

## Conseil départemental

### **RAPPORT N° 20.136**

DÉCISION MODIFICATIVE 2020 N° 1 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET  
FINANCIÈRES

Direction : Finances et contrôle de gestion

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**DÉCISION MODIFICATIVE 2020 N° 1 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

**RAPPORT N° 20.136**

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée le projet de décision budgétaire modificative n° 1 pour l'exercice 2020 du budget annexe d'assainissement (BAA).

Le projet de décision budgétaire modificative s'inscrit dans le contexte particulier de la pandémie de la COVID-19. Aussi, comme pour le budget départemental, le budget primitif (BP) du budget annexe d'assainissement pour 2021 sera adopté lors du premier trimestre de l'exercice concerné et non en décembre.

Ce décalage temporel a paru nécessaire pour apporter une réponse adaptée à l'ampleur de la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons actuellement, marquée par une seconde vague dont les conséquences, encore incertaines, s'ajouteront à celles du confinement du printemps 2020.

Malgré ce décalage, le Département poursuivra son action au cours des dernières semaines de l'année 2020 et des premiers mois de 2021, qui précéderont l'adoption du budget primitif.

Dans ce contexte, le recours à une décision modificative (DM) sur le BAA est rendu nécessaire pour, d'une part, procéder à des ajustements des crédits de paiement relatifs aux dépenses et aux recettes de personnel, et d'autre part, voter des ajustements des montants de certaines autorisations de programme, afin de permettre aux services d'engager des projets nécessaires au service public de l'assainissement dès le début d'année 2021.

## **I. SECTION D'EXPLOITATION**

### **A. Recettes**

Il est proposé d'augmenter de 20 000 € le poste des atténuations de charges de la section d'exploitation par rapport aux prévisions inscrites au budget primitif. Il s'agit d'un ajustement visant à constater la hausse des prélèvements sur salaires liés aux titres restaurants.

### **B. Dépenses**

Une augmentation de 20 000 € des dépenses de personnel est proposée, afin de tenir compte des impacts de la crise sanitaire.

## II. VARIATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

### A. Diminution des rejets polluants

Il est proposé d'augmenter de 9,95 M€ l'enveloppe relative à la diminution des rejets polluants, afin de financer plusieurs projets dont :

- les modifications d'ouvrages liées à la construction de la ligne 15 sud du Grand Paris Express (GPE) par la Société du Grand Paris (SGP), et en particulier la construction des gares et des ouvrages annexes qui impactent les réseaux d'assainissement (+ 7,8 M€). Certains travaux sont réalisés par le Département et seront remboursés par la SGP, dans le cadre des conventions de financement ;
- le secteur de la station « Paul Bert » à Colombes (+ 2M €). Ce secteur a fait l'objet, au fil du temps, d'une construction de réseaux successifs, avec reprise des existants, sans que l'historique ne soit bien tracé. La configuration des réseaux est devenue très complexe au vu de la position des regards sur la RD et l'A86. De plus, dans le cadre de l'aménagement du site olympique du Stade Yves-du-Manoir de Colombes pour les épreuves de hockey sur gazon, il est nécessaire de reprendre ce maillage avant l'aménagement de voirie. Le projet consiste ainsi à améliorer le nœud hydraulique situé sous le carrefour Paul Bert.

### B. Réhabilitation de l'avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine

Des travaux d'assainissement débuteront en 2021, après la réhabilitation de la voirie sur l'avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine. Il est donc proposé une augmentation de 760 k€ en AP, afin de pouvoir engager le marché de travaux correspondant.

Ce projet concerne la réhabilitation du collecteur unitaire d'assainissement, sur une longueur de 650 mètres linéaires, comprenant 50 branchements particuliers à traiter. Il implique des travaux de génie civil, d'injections et de rénovation des branchements particuliers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Georges Siffredi**